

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 26 OCTOBRE 2009**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni le lundi 26 octobre 2009 à Douala, République du Cameroun, sous la présidence de Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Le Conseil a pris note de la Décision du Gouvernement de la République Gabonaise réuni en Conseil des Ministres le 19 octobre 2009 à Libreville, de rappeler le Gouverneur de la BEAC, Monsieur Philibert ANDZEMBE, en vue de son remplacement. Il a décidé de soumettre cette question au Comité Ministériel pour compétence.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du Rapport du Comité d'Audit sur les malversations financières survenues au sein du Bureau Extérieur de la BEAC à Paris. Il a instruit le Gouvernement de la Banque de mettre en œuvre les recommandations du Comité d'Audit portant sur les suites à donner par la Banque aux manœuvres frauduleuses ainsi que les mesures à prendre dans l'organisation et le fonctionnement futurs de la Banque Centrale en général et du Bureau Extérieur en particulier.

Le Conseil a pris acte des conditionnalités fixées par le FMI par rapport aux programmes des Etats à la suite des malversations commises au Bureau Extérieur de la BEAC à Paris. Il a adopté une Déclaration qui énonce les mesures prises pour enquêter sur ces malversations, précise les mesures engagées ou envisagées pour renforcer le Contrôle interne de la BEAC et assainir les filières comptables, et marque l'engagement du Conseil d'Administration de réformer la gouvernance de la BEAC. Il a autorisé le Gouvernement de la Banque à transmettre ladite Déclaration ainsi que les différents rapports d'audit aux services du FMI et à publier ces documents sur le site Internet de la BEAC, afin de lever le gel des programmes et décaissements en faveur des Etats membres.

Le Conseil a opté pour une rétrocession intégrale aux Etats membres qui le souhaitent du produit des allocations de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) reçu du Fonds Monétaire International le 28 août 2009. Par conséquent, il a autorisé le Gouverneur à signer les Conventions y relatives avec les Etats membres bénéficiaires.

A la demande des Autorités gabonaises, et sur proposition du Gouverneur, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Denis MEPOREWA aux fonctions de Directeur National pour le Gabon à compter du 26 octobre 2009.

Il a décidé de tenir une réunion ordinaire au cours du mois de novembre 2009 à Ndjamena./-

Fait à Douala, le 26 octobre 2009

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Philibert ANDZEMBE**